

Lisez ces conditions d'utilisation attentivement avant d'utiliser cette application.

1. DEFINITIONS:

Service: Le service BCE ACP livré par ORIS, en particulier l'enregistrement digital auprès du guichet d'entreprise Liantis de la demande d'enregistrement auprès de la Banque Carrefour des Entreprises de:

- la nomination ou la désignation d'un syndic auprès d'une association de copropriétaires (ci-après: ACP).
- la fin d'une désignation en tant que syndic auprès d'une ACP.

Help Desk: L'assistance d'ORIS comme support de l'application.

Immo-Connect: un système général d'inscription développé par ORIS, qui permet de s'enregistrer avec un seul compte sur plusieurs applications développées par ORIS, parmi lesquelles BCE ACP. Pour plus de détails, voir les conditions d'utilisation d'Immo-Connect.

Utilisateur: Une personne physique qui dispose d'un compte Immo-Connect.

2. OBJET:

Ces conditions d'utilisation règlent les droits et obligations des utilisateurs de l'application BCE ACP.

BCE ACP a été développé par ORIS en collaboration avec le guichet d'entreprise Liantis. BCE ACP est une application qui permet de :

- Faire procéder à une demande d'enregistrement de la désignation d'un syndic pour une ACP auprès de la Banque Carrefour des Entreprises via le guichet d'entreprise Liantis.
- Procéder au signalement de la fin du mandat de syndic auprès de la Banque Carrefour des Entreprises via le guichet d'entreprise Liantis.

ORIS accorde à cet égard un droit d'utilisation à l'Utilisateur. Ce droit se limite à l'utilisation par l'Utilisateur.

3. TARIFS, INDEMNITES ET PAIEMENT:

L'inscription, la modification ou la suppression du syndic auprès de la BCE est payant. Ce paiement est dû au Service Public Fédéral de la Justice. Chaque traitement coûte 85,50 € (somme indexée annuellement au 1^{er} janvier). L'utilisation de l'outil BCE ACP est gratuit pour procéder à l'enregistrement. Au moyen de l'outil BCE ACP, il est possible de réaliser l'inscription et la suppression d'un syndic pour une même ACP en un seul geste, un seul traitement étant alors compatibilisé.

Le syndic doit toujours fournir l'adresse de facturation et le numéro TVA de l'ACP pour le compte de qui il introduit la demande d'enregistrement. Ces services doivent être payés par virement après réception de la facture de Liantis qui est envoyée à l'ACP en question.

Le syndic faisant la demande s'engage à payer la facture pour le compte de l'ACP si celle-ci reste en défaut de payer la facture dans les trente jours qui suivent la date de la facture. En cas de paiement tardif par l'ACP, Liantis enverra une invitation de paiement de la facture au syndic.

4. MISE EN SERVICE:

L'utilisateur doit disposer d'un compte Immo-Connect et avoir l'autorisation d'utiliser l'application BCE ACP. Les conditions d'utilisation d'Immo-Connect doivent avoir été valablement acceptées lors de l'enregistrement sur Immo-Connect.

L'utilisateur doit se connecter avec son nom d'utilisateur et son mot de passe. Si l'utilisateur est collaborateur au sein de plusieurs organisations, il doit choisir pour quelle Organisation il va utiliser l'application BCE ACP.

ORIS peut bloquer l'accès à l'application pour l'utilisateur, pour certains collaborateurs ou Organisations si l'utilisation qui en est faite par eux ou l'un d'entre eux ne correspond pas avec le but de l'application. L'utilisateur s'engage à cet égard à respecter toutes les dispositions légales et déontologiques applicables.

5. ASSISTANCE ET HELPDESK:

ORIS s'engage à assurer l'assistance par email chaque jour ouvrable (du lundi au vendredi inclus) de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, à l'exception d'une semaine de fermeture entre Noël et Nouvel An et d'une semaine de fermeture au mois de juillet, à l'exception également des jours fériés, des ponts et des jours de fermeture collective ainsi que le jour du congrès annuel (vastgoedcongres).

Pour plus d'informations, le Contractant peut toujours contacter le helpdesk via bceacp@guichetimmobilier.be.

ORIS garantit de s'efforcer à analyser et résoudre les problèmes signalés aussi vite que possible ou d'apporter une alternative.

ORIS effectue périodiquement des mises à jour qui peuvent résoudre les erreurs ou améliorer le fonctionnement de l'application.

ORIS peut interrompre l'accès à l'application moyennant avertissement préalable.

6. CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS

Toutes les données et les chiffres que les parties se fournissent l'une à l'autre dans le cadre de ces conditions d'utilisation doivent être considérés comme des informations confidentielles et ne peuvent pas être communiqués à des tiers, sous réserve de la communication qui est nécessaire à l'exécution des objectifs de cette application.

Les informations confidentielles sont en tout cas, mais non limitativement, définies comme tout le matériel, y compris les logiciels, documents, idées, données, découvertes, concepts, techniques, projets, spécifications, dessins, diagrammes, modèles, dates, marketing, plans, noms de clients ou autres informations qui sont confiées dans le cadre de l'exécution de cette convention.

Il est interdit aux parties, ainsi qu'à leurs gérants, administrateurs, travailleurs et toutes autres personnes qui sont concernées par l'exécution de la convention d'utilisation de porter à la

connaissance de tiers, de diffuser ou d'utiliser ces informations à d'autres fins que cette convention d'utilisation.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE:

ORIS est le propriétaire exclusif de l'application BCE ACP, en ce compris de tous les droits de propriété intellectuelle à cet égard.

L'application BCE ACP et le site web connexe, en ce compris les textes, la structure, le lay-out, les éléments graphiques, les logos, le logiciel ainsi que l'entière des éventuels autres éléments contenus dans ce site web sont particulièrement protégé par les droits intellectuels de ORIS. Ces droits intellectuels concernent entre autres, mais sans être limitatif : le droit d'auteur, les droits voisins, le droit des bases de données et le droit des marques.

L'utilisateur reconnaît expressément les droits de propriété intellectuelle d'ORIS et s'abstiendra de commettre toute infraction à ces droits de propriété intellectuelle.

L'utilisateur reçoit uniquement le droit d'utiliser l'application BCE ACP pour l'usage spécial prévu par sa destination. L'usage spécial reconnu est non-exclusif, non-cessible aux tiers et non sous-licenciable.

8. VIE PRIVEE:

Le traitement des données personnelles et des données des organisations est inhérent au service offert par ORIS dans le cadre de l'application BCE ACP. Plus particulièrement, les données à caractère personnel de l'agent immobilier intervenant, du syndic ainsi que de l'assemblée générale des copropriétaires sont traitées lors de l'enregistrement.

Lors du traitement de vos données à caractère personnel, ORIS respecte la loi, à savoir le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (mieux connu sous l'appellation anglaise 'GDPR' ou française 'RGPD') ou tout autre acte législatif modificatif. ORIS dispose aussi d'une 'Politique de confidentialité' BCE ACP ainsi que d'une 'Politique de cookie' BCE ACP qui peuvent toujours être consultées sur 'bceacp.guichetimmobilier.be'.

En acceptant ces conditions d'utilisations, l'utilisateur accepte cette politique de confidentialité et cette politique de cookie.

L'utilisateur est lui-même responsable du respect de loi sur la vie privée. L'utilisateur exonère ORIS de toute action possible pour cause de manquement Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (mieux connu sous l'appellation anglaise 'GDPR' ou française 'RGPD') ou de toute autre acte législatif modificatif s'il s'avère que l'utilisateur n'a pas respecté ces obligations.

L'application BCE ACP est accessible au moyen d'un compte d'utilisateur. Ce compte d'utilisateur contient le profil, le nom d'utilisateur, le mot de passe, l'adresse e-mail, le lien avec la carte e-ID et un lien avec une ou plusieurs organisations. Ces données personnelles sont également traitées pour l'exécution de cette application et pour le signalement des mises à jour disponibles.

9. RESPONSABILITE:

ORIS ne peut pas être tenu responsable des éventuels dérangements, interruptions ou fautes dans Immo-Connect ou dans l'applications BCE ACP. Les dérangements, interruptions ou fautes dans les publications électroniques ne peuvent en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

ORIS garantit de s'efforcer à analyser et résoudre les problèmes signalés aussi vite que possible ou d'apporter une alternative.

ORIS effectue périodiquement des mises à jour qui peuvent résoudre les erreurs ou améliorer le fonctionnement de l'application.

ORIS prend toutes les mesures possibles pour protéger le site web mis à disposition contre les virus, les attaques de hackers ou autres infractions informatiques. ORIS ne peut être tenu des dommages aux ordinateurs et aux logiciels y afférents causés par l'utilisation de l'application BCE ACP et par la visite du site web mis à disposition. ORIS n'est pas responsable de l'éventuelle transmission de virus via ses applications.

ORIS n'est pas responsable de l'utilisation frauduleuse de ses moyens de diffusion. ORIS décline toute responsabilité quant à l'intrusion dans ses systèmes informatiques et de la copie de données qui pourrait en découler. ORIS prend néanmoins toutes les mesures appropriées pour empêcher les intrusions non autorisées.

ORIS n'est en aucun cas responsable pour:

- La proposition de liens ("links") vers d'autres sites
- Le contenu d'autres sites web
- Les conséquences d'actions basées sur le contenu d'autres sites web

En cas de force majeure, le respect des obligations découlant des conditions d'utilisation par la partie concernée est suspendu entièrement ou partiellement pour la durée de ladite force majeure, sans que les parties ne soient tenues mutuellement tenues à la moindre indemnité à cet égard. Si une situation de force majeure survient, la partie concernée doit en informer l'autre partie par écrit après avoir soumis les pièces justificatives nécessaires.

La responsabilité totale d'ORIS pour les dommages directs imputables à son manquement grave ou léger est limitée à l'indemnisation d'une somme maximale de 2.500 € (deux mille cinq cent euro).

La responsabilité d'ORIS pour les dommages indirects imputables à son manquement grave ou léger est expressément exclue, ainsi que la responsabilité d'ORIS pour cause de dégradation, destruction ou perte de données ou de documents.

Par "*dommage direct*", l'on entend les sommes qui ont été payées à ORIS pour l'exécution du service. Par "*dommage indirect*", l'on entend, sans que cette énumération soit limitative, toute forme de conséquence dommageable, manque à gagner, pertes financières ou commerciale, perte d'économie et/ou d'automatisation, augmentation des frais généraux et/ou des frais de

personnels, diminution du goodwill, dommage lié à l'interruption d'activités, dommages liés à la perturbation du planning et perte de clientèle, perte de chance, etc...

10. COOKIES:

ORIS utilise des cookies pour gérer son site web et son programme e-mail. Les cookies ne sont pas utilisés pour collecter ou stocker des données personnelles. Les cookies sont utilisés pour stocker des informations non-personnelles et gérer l'affichage du site web de l'utilisateur, tel que le type de navigateur. Un cookie peut aussi stocker les paramètres de préférence pour adapter l'affichage du site web. La politique de cookie peut être consultée sur le site web <http://bceacp.guichetimmobilier.be/>.

11. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE:

Les présentes conditions d'utilisation sont régies par le droit belge. Tous les litiges auxquels ces conditions d'utilisation pourraient mener relèveront de la compétence exclusive des Tribunaux de l'arrondissement de Gand, section Gand.